GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

MUTUELLE DES SPORTIFS
2 - 4 rue Louis DAVID 75782 Paris Cedex 16
Téléphone : 01 53 04 86 20 Fax : 01 53 04 86 87

MUTUALITÉ FRANÇAISE

DECLARATION D'ACCIDENT A ADRESSER A LA M.D.S. DANS LES 5 JOURS DE SA SURVENANCE

(Établie par le blessé, elle doit être contresignée par un responsable du club.)

LES ZONES SUIVIES D'UNE * SONT A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

IDENTIFICATION DU CLUB D'APPARTENANCE DU BLESSÉ *

NOM ET ADRESSE DU CLUB * : Union Nationale des Animateurs de Pays
18, rue Saint Polycarpe 6901 LYON

ADRESSE DU CORRESPONDANT * : M. le Président de l'U.N.A.P. 18 rue Saint Polycarpe 69001 LYON.

TÉLÉPHONE: 04 78 39 49 08 Contact : secretariat@ffmm.net

CODE POSTAL : 69001 VILLE : LYON

CE CLUB EST-IL AFFILIÉ AUPRÈS * - D'UNE LIGUE ☐ **OUI** ☒ **NON** (Si oui préciser laquelle) _____

Joindre impérativement une copie de la licence Carte Montagne® en cours de validité

- D'UNE FÉDÉRATION ☒ **OUI** ☐ **NON** (Si oui préciser laquelle)
Fédération Française du Milieu Montagnard 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON
Accord collectif n° 1318. RC SMACL n° 343084/S.

NUMÉRO DE LA CARTE MONTAGNE EN COURS * : _____

LE BLESSÉ EST-IL BÉNÉFICIAIRE DE GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES DE TYPE SPORTMUT OU AUTRE * : ☐ **OUI** ☐ **NON**

Si oui : Nom et Numéro du contrat : _____

NOM ET PRÉNOM DU BLESSÉ *: I__I__I__

SUITE CI-CONTRE→

CIRCONSTANCES EXACTES DE L'ACCIDENT * : _____

_____

_____

NOM DE L'ACTIVITE ET DES CLUBS EN PRESENCE * : _____

_____

Nom et adresse du premier témoin * : _____ Signature :

_____

Nom et adresse du second témoin * : _____ Signature :

_____

Nom et adresse des autres personnes impliquées dans l'accident : _____

_____

A-t-il été établi un procès-verbal ou tout autre rapport par les autorités locales, précisant les circonstances de l'accident ? ☐ OUI ☐ NON

Dans l'affirmative, en communiquer les coordonnées : _____

Le blessé a-t-il été hospitalisé : ☐ OUI ☐ NON

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN CERTIFICAT MÉDICAL ÉTABLI PAR LE MÉDECIN CONSULTÉ LE JOUR DE L'ACCIDENT. CE DOCUEMENT À ADRESSER SOUS PLI CONFIDENTIEL À L'ATTENTION DU MÉDECIN CONSEIL DE LA M.D.S. DEVRA COMPORTER LES MENTIONS SUIVANTES * :

- DATE DE L'EXAMEN MÉDICAL.
- DATE DE L'ACCIDENT.
- NATURE ET SIÈGE DES BLESSURES.
- DURÉE DE L'INCAPACITÉ SPORTIVE MINIMUM.
- DURÉE DE L'ARRÊT DE TRAVAIL, S'IL Y A LIEU.

EN CAS DE BRIS DE LUNETTES OU DE PERTE DE LENTILLES, IL CONVIENDRA DE JOINDRE LA CONFIRMATION MÉDICALE DU PORT OBLIGATOIRE DES LUNETTES OU LENTILLES PENDANT LES ACTIVITÉS SPORTIVES.

S'IL NE S'AGIT PAS DU BLESSÉ, NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE QUI DOIT RECEVOIR L'ACCUSÉ RÉCEPTION :

NOM ET PRÉNOM : I__I__I__